

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ECRI

couvrant la période
du 1er janvier au 31 décembre 2012



Visitez notre site :
www.coe.int/ecri

Secrétariat de l'ECRI
Direction Générale II - Démocratie
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 41 29 64
Fax : +33 (0)3 88 41 39 87

Strasbourg, octobre 2013

Préface-----	5
Les principales tendances -----	7
Activités de l'ECRI en 2012	
1) L'approche pays-par-pays -----	13
2) Les travaux sur des thèmes généraux -----	15
3) Les relations avec la société civile -----	16
4) Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale -----	18
5) Autres activités -----	18
Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales-----	19
Annexes	
- Composition de l'ECRI -----	25
- Secrétariat de l'ECRI -----	33
- Réunions tenues par l'ECRI en 2012 -----	35
- Liste des publications-----	37

Préface

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme qui a été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La décision de créer l'ECRI est contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée le 9 octobre 1993 par le premier Sommet. Le 13 juin 2002, le Comité des Ministres a adopté un statut autonome pour l'ECRI et a ainsi consolidé son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions relatives au racisme et à l'intolérance.

La tâche de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des Droits de l'Homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

Les membres de l'ECRI sont désignés sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Les membres doivent avoir une autorité morale et une expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat, et ne reçoivent aucune instruction de leur gouvernement.

Les activités statutaires de l'ECRI sont : le monitoring pays-par-pays ; les travaux sur des thèmes généraux ; les activités en lien avec la société civile. La stratégie appliquée par l'ECRI pour le renforcement en continu de son action est de procéder étape par étape, à savoir de partir de l'acquis de ses travaux, en l'évaluant, en le consolidant et en l'amplifiant.

Principales tendances

Introduction

1. Chaque année, en guise d'introduction à son rapport annuel, l'ECRI expose les grandes tendances en matière de racisme¹, de discrimination raciale², de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance en Europe, l'objectif étant de présenter le contexte dans lequel elle devra continuer à travailler et renforcer son action dans l'avenir. Les caractéristiques détaillées et l'ampleur de ces tendances, observées dans le cadre des diverses activités de l'ECRI, varient d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Elles sont néanmoins suffisamment importantes pour être mentionnées.

La crise économique

2. Les rigueurs de la situation économique actuelle continuent de peser lourdement sur les groupes relevant du mandat de l'ECRI. L'instabilité financière majeure favorise la recherche de boucs émissaires et les idéologies extrémistes. Les discours nationalistes, les rancœurs et les préjugés se font jour ; des griefs sont exprimés contre les immigrés et les Roms en particulier. Les Musulmans sont souvent présentés comme une menace pour l'identité nationale. L'ECRI observe une intensification des discours de haine contre les groupes vulnérables et des violences racistes. De son avis, les pays européens doivent assumer leur identité multiculturelle et reconnaître le rôle important que l'immigration joue dans l'économie.

¹ Conformément à la Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI, on entend par racisme la croyance qu'un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes.

² Conformément à la Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI, on entend par discrimination raciale toute différence de traitement fondée sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, qui manque de justification objective et raisonnable.

La montée des partis politiques xénophobes

3. Les partis xénophobes font de plus en plus d'adeptes et ont des députés dans plusieurs pays européens. Certains sont ouvertement néonazis, préconisant l'action ou la violence racistes en particulier contre les immigrés, les Roms et les Juifs. L'ECRI note que des voix s'élèvent contre le soutien accordé par l'UE au financement de ces partis. En décembre 2012, elle a fait une déclaration au sujet des activités politiques racistes et xénophobes en Grèce.

Les migrants et les demandeurs d'asile

4. Le nombre de migrants et de demandeurs d'asile arrivant en Europe a augmenté en 2012. Des personnes fuyant les bouleversements politiques en Afrique du Nord et au Proche-Orient ont continué d'arriver dans des ports de la Méditerranée ; des centaines d'autres ont péri alors qu'ils tentaient une traversée au péril de leur vie. L'accès à l'asile demeure difficile et limité dans certains Etats alors que dans d'autres, des conditions d'accueil inacceptables et des coupes dans l'aide sociale sont à l'origine de troubles graves. L'ECRI encourage l'Union européenne dans le cadre de son futur régime d'asile européen commun à tenir compte des recommandations qu'elle a formulées dans ce domaine et à veiller à ce que les nouvelles règles ne compromettent en aucune manière le plein respect du principe de non-refoulement.

5. L'apatridie demeure un phénomène qui fragilise les droits fondamentaux d'environ 700 000 personnes en Europe, donnant lieu à une discrimination fondée sur la nationalité.

Les organes spécialisés

6. L'ECRI note que les restrictions budgétaires ont entraîné, dans certains pays, une fusion des organes de promotion de l'égalité et des institutions de protection des droits de l'homme ou l'élargissement du mandat des organes de promotion de l'égalité pour y inclure les droits de l'homme en général. Si cette évolution risque d'affaiblir des organes qui étaient jugés trop critiques des actions des autorités, elle pourrait aussi ouvrir des

perspectives en termes de compétences et d'expertise supplémentaires au sein d'un organe unique et avoir une portée politique accrue. L'ECRI ne cesse de réaffirmer l'importance que revêt une pleine indépendance des organes spécialisés vis-à-vis des gouvernements pour un bon fonctionnement.

L'internet, l'extrémisme et la violence raciste

7. Dans nombre de rapports pays par pays qu'elle a publiés en 2012, l'ECRI fait état d'une intensification des propos haineux sur l'internet. Dans certains cas, des propos intolérants et incendiaires visent des groupes relevant de son mandat tandis que d'autres formes d'expression équivalent à une incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence, désormais érigée en infraction dans la plupart des pays. A l'heure où les possibilités de faire des commentaires sur des sites se multiplient, des messages racistes sont disséminés sur l'internet. Il est possible d'établir un parallèle entre l'utilisation accrue de l'internet par des groupes extrémistes et la montée de la violence à motivation raciste.

8. L'ECRI est profondément préoccupée par l'extrémisme de droite, y compris par les mouvements antimusulmans autoproclamés. En 2012, une cellule terroriste néonazie soupçonnée d'avoir commis une série d'assassinats à motivation raciste est apparue. Parallèlement, le radicalisme islamique progresserait et emploierait des tactiques extrêmes pour atteindre des buts jugés islamiques.

9. Les incidents antisémites violents se multiplieraient dans certains pays ; trois enfants et leur professeur ont été assassinés dans une école juive pour des motifs religieux. L'ECRI invite instamment les Etats membres à accorder un degré de priorité élevé à la lutte contre l'antisémitisme et à s'inspirer de sa Recommandation de politique générale n° 9 sur la lutte contre l'antisémitisme.

10. L'ECRI prend également note d'une vénération persistante pour les symboles et l'idéologie fascistes et de la commémoration de soldats pronazis dans certaines régions avec l'appui de responsables politiques. Ces manifestations publiques risquent

d'alimenter le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

L'antitsiganisme

11. Les rapports pays par pays de l'ECRI mettent en évidence une intolérance omniprésente vis-à-vis des Roms et des discriminations dans tous les domaines de la vie. Les enfants roms se heurtent souvent à des obstacles pour avoir accès à l'éducation et la ségrégation à l'école demeure une réalité dans certains pays. Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme contre la stérilisation de femmes roms sans leur consentement libre et éclairé doivent être exécutés. L'ECRI voit dans le cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms une occasion à ne pas manquer pour renforcer l'inclusion sociale des Roms ; elle encourage tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, et pas simplement ceux de l'UE, à concevoir et à appliquer des stratégies analogues. Seul un financement suffisant des pays et de l'UE permettra d'obtenir des résultats positifs.

La discrimination et l'intolérance religieuses

12. Si de nombreux pays européens ont aboli leurs lois contre le blasphème, la diffusion d'une vidéo contre l'islam sur YouTube a provoqué des émeutes dans le monde entier et rouvert, au niveau international, le débat sur le bien-fondé d'ériger en infraction la diffamation religieuse. De l'avis de l'ECRI, cette action n'est ni nécessaire ni souhaitable ; elle serait contraire à la liberté d'expression et pourrait entraîner des violations plus graves des droits des minorités religieuses.

13. La peur de l'islam continue d'être alimentée et manipulée ; la sonnette d'alarme a été tirée de peur par exemple que l'augmentation du nombre de musulmans entraîne une reconnaissance de la charia. L'ECRI recommande aux Etats de mener un dialogue régulier et constructif avec les représentants des communautés musulmanes et encourage le débat dans les médias sur la responsabilité qui est la leur d'éviter de perpétuer des préjugés. Le dialogue interreligieux, en particulier entre représentants de la religion majoritaire et groupes religieux plus petits, est aussi préconisé.

Le racisme dans le sport

14. Malgré la reconnaissance croissante du problème que pose le racisme dans le sport et les efforts concertés des gouvernements, des instances sportives et des ONG pour y remédier, de nombreux incidents racistes, antisémites et homophobes ont été signalés dans bon nombre d'Etats membres en 2012. Le football est le sport le plus touché. Des joueurs noirs en particulier ont été la cible d'actes racistes de supporters vaguement associés à des groupes extrémistes et parfois d'autres footballeurs. L'ECRI encourage les fédérations et les clubs de football ainsi que les associations de supporters à élaborer des mesures d'autorégulation contre le racisme et la xénophobie ainsi que des codes de conduite traitant également du comportement raciste des supporters.

La discrimination multiple

15. Le phénomène de la discrimination multiple continue de préoccuper l'ECRI. Sa nouvelle Recommandation de politique générale n° 14 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail prévoit des lignes directrices pour faire face à la discrimination sur le lieu de travail sur la base de plusieurs motifs à la fois, comme la « race », le sexe et la religion.

La Convention européenne des droits de l'homme

16. Le Protocole n° 12, qui complète la Convention européenne des droits de l'homme en interdisant, d'une façon générale, la discrimination n'a à ce jour été ratifié que par 18 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. L'ECRI continuera de recommander la ratification du Protocole n° 12 dans le cadre de son monitoring pays par pays.

17. L'ECRI note avec satisfaction que la Cour européenne des droits de l'homme continue de mentionner ses normes et ses constatations par pays dans ses arrêts. En 2012, elle a cité ses travaux dans les arrêts suivants : De Souza Ribeiro c. France (requête n° 22689/07), arrêt de Grande Chambre du

13 décembre 2012³ ; Sampani et autres c. Grèce (requête n° 59608/09), arrêt du 11 décembre 2012 ; Eđitim ve Bilim Emekçileri Sendikası c. Turquie (requête n° 20641/05), arrêt du 25 septembre 2012 ; Fedorchenko et Lozenko c. Ukraine (requête n° 387/03), arrêt du 20 septembre 2012 ; Kurić et autres c. Slovénie (requête n° 26828/06), arrêt de Grande Chambre du 26 juin 2012 ; et Aksu c. Turquie (requêtes n° 4149/04 et 41029/04), arrêt de Grande Chambre du 15 mars 2012.

³ L'ECRI est mentionnée dans l'opinion concordante du juge Pinto De Albuquerque, à laquelle s'est rallié le juge Vučinić sous la rubrique « expulsion de migrants sans papiers en droit international ».

Activités de l'ECRI en 2012

1. L'approche pays par pays

1. Le premier volet des activités statutaires de l'ECRI est constitué par ses travaux de monitoring pays par pays. L'ECRI examine de près la situation dans chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et formule des suggestions et des propositions afin de remédier aux problèmes identifiés, l'objectif étant de recommander des solutions utiles et fondées à même d'aider les gouvernements à prendre des mesures concrètes et pragmatiques pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

2. Les rapports établis par l'ECRI sont d'abord transmis sous forme de projets de textes aux Etats membres concernés et font l'objet d'un dialogue confidentiel. Le contenu du rapport est revu à la lumière des observations formulées par les autorités du pays. Le rapport est ensuite adopté dans sa forme définitive et transmis au gouvernement de l'Etat membre concerné, par l'intermédiaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

3. L'approche pays par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, sur un pied d'égalité. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998. De janvier 1999 à fin décembre 2002, l'ECRI a effectué le deuxième cycle de ses travaux pays par pays. De janvier 2003 à fin décembre 2007, elle a effectué le troisième cycle de ses travaux pays par pays.

4. Au début de l'année 2008, l'ECRI a lancé un nouveau cycle de monitoring (2008-2013). Les rapports du quatrième cycle concernent essentiellement la mise en œuvre des principales recommandations formulées à l'intention des gouvernements dans les rapports du troisième cycle. Ils examinent dans quelle mesure les autorités ont effectivement suivi ces recommandations, évaluent l'efficacité des politiques gouvernementales et analysent les évolutions récentes. Le dialogue confidentiel a été renforcé pour le quatrième cycle de monitoring.

5. En outre, l'ECRI a introduit un nouveau mécanisme de suivi intermédiaire, en vertu duquel elle demande à l'Etat membre visé de mettre en œuvre en priorité trois recommandations spécifiques et de lui rendre compte des mesures prises en ce sens dans les deux ans suivant la publication du rapport le concernant. Avec cette nouvelle procédure de suivi intermédiaire, l'ECRI souhaite aider les Etats membres du Conseil de l'Europe à mieux adapter leurs réponses aux recommandations faites dans ses rapports pays par pays. En 2012, elle a publié des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires inscrites dans ses rapports sur la Belgique, l'Allemagne et la Slovaquie (publiés en mai 2009), la Grèce, la République tchèque et la Suisse (publiés en septembre 2009) et l'Albanie, l'Autriche, l'Estonie et le Royaume-Uni (publiés en mars 2010).

6. Pour avoir la vision la plus détaillée et complète possible de la situation, une visite de contact est organisée préalablement à l'élaboration de chaque rapport. Ces visites sont l'occasion, pour les rapporteurs de l'ECRI, de rencontrer des responsables travaillant dans les différents ministères et administrations publiques concernés par les questions relevant du mandat de l'ECRI. Elles leur permettent aussi de rencontrer des représentants d'ONG actives dans le domaine ainsi que des experts indépendants et toute autre personne compétente en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance.

7. En 2012, l'ECRI a publié dix rapports dans le cadre du quatrième cycle de monitoring. Il s'agit des rapports sur l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, le Monténégro et l'Ukraine publiés le 21 février, de ceux sur l'Andorre et le Danemark publiés le 22 mai et de ceux sur la Croatie et la Suède publiés le 25 septembre.

8. Tous les rapports publiés en 2012 ont été traduits dans la ou les langues nationales des pays concernés, et des mesures ont été prises afin de veiller à leur diffusion la plus large possible auprès des partenaires à l'intérieur du pays.

9. Les rapports de l'ECRI ont fait l'objet d'une vaste couverture médiatique. Dès lors qu'un rapport est publié, un communiqué de presse est rédigé et largement diffusé en vue d'une utilisation par la presse, la radio et la télévision.

10. En 2012, l'ECRI a effectué une visite de contact dans les neuf pays suivants : Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Liechtenstein, Malte, Moldova, Pays-Bas, Portugal et Saint-Marin.

11. Pour maintenir ce rythme de visites et la qualité du travail qu'elle doit fournir en vertu de son Statut, l'ECRI a besoin d'un Secrétariat disposant de ressources et de compétences suffisantes.

12. Pour préparer son cinquième cycle de monitoring, l'ECRI a constitué un groupe de travail sur la méthodologie qui a tenu ses deux dernières réunions en 2012. Ce groupe de travail a rendu compte à l'ECRI réunie en séance plénière lors de sa session de décembre.

2. Les travaux sur des thèmes généraux

Recommandations de politique générale

13. Les recommandations de politique générale de l'ECRI, qui constituent le deuxième volet de ses activités statutaires, sont destinées aux gouvernements de l'ensemble des Etats membres et portent sur des aspects particulièrement préoccupants de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elles proposent des lignes directrices dont les responsables de l'élaboration de stratégies, de programmes et de projets nationaux sont invités à s'inspirer.

14. L'ECRI a publié le 25 septembre 2012 une nouvelle recommandation de politique générale, la RPG n° 14, sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail. Elle estime qu'un environnement de travail ouvert à tous et favorable à la diversité bénéficie aux employeurs, aux employés et à la société tout entière.

15. Les lignes directrices invitent les gouvernements à adopter et à appliquer des lois qui garantissent une véritable protection contre la discrimination directe et indirecte et à lancer des plans nationaux de promotion de l'égalité dans l'emploi dans les secteurs public et privé. Le harcèlement, les repréailles et la ségrégation y sont traités ainsi que la « discrimination multiple » fondée sur plusieurs motifs à la fois, comme la « race », le sexe et la religion. Les travailleurs qui se plaignent de discrimination ou de harcèlement racial devraient aussi être protégés contre les licenciements ou d'autres mesures de rétorsion. Les réductions d'impôts ou de primes d'assurance consenties aux employeurs aux effectifs multiculturels, le financement de programmes de formation, la remise de prix ou de certificats reconnaissant les efforts accomplis sont quelques-unes des incitations que les gouvernements devraient retenir pour encourager les employeurs à lutter contre la discrimination au travail.

3. Les relations avec la société civile

16. La lutte contre le racisme et l'intolérance ne peut être efficace que si l'on arrive à faire passer le message dans la société tout entière. A cet égard, la sensibilisation du grand public et une stratégie de communication adaptée sont essentielles. L'ECRI attache une grande importance à ce troisième volet de ses activités statutaires.

Contribution de l'ECRI aux réunions d'ONG internationales

17. Les membres de l'ECRI ont participé et contribué à un certain nombre de manifestations organisées par des ONG internationales, dont une conférence internationale sur le journalisme et les migrations les 3 et 4 avril à Rome, un séminaire sur l'antitsiganisme le 1^{er} juin à Prague et un atelier spécialisé sur le discours de haine homophobe et transphobe le 10 juillet à Bruxelles. Elle a aussi pris part au 14^e Forum UE-ONG sur les droits de l'homme qui s'est tenu le 5 décembre à Bruxelles.

Organisation de tables rondes nationales dans les Etats membres

18. Un outil important pour faciliter le dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques sur les questions liées à la lutte contre le racisme et l'intolérance consiste en l'organisation par l'ECRI de tables rondes nationales à la suite de la publication de ses rapports spécifiques à chaque pays. Ces tables rondes sont destinées aux différents acteurs de la société civile ainsi qu'aux représentants des autorités et ont pour but de discuter de la meilleure façon de promouvoir la mise en œuvre des recommandations de l'ECRI.

19. Une table ronde a été organisée le 2 octobre en Albanie, pays qui a récemment fait l'objet d'un suivi de l'ECRI. Elle a permis de rendre les travaux de l'ECRI plus visibles et de renforcer les effets de ses recommandations en Albanie. Elle était organisée en coopération avec l'Avocat du peuple (médiateur) et le Commissaire pour la protection contre la discrimination.

Stratégie de communication

20. L'ECRI a poursuivi en 2012 sa stratégie de communication. Des activités comme la publication de ses rapports par pays, les visites dans les pays, le séminaire avec les organes nationaux spécialisés, la parution de la RPG n° 14 et sa table ronde en Albanie ont retenu toute l'attention des médias.

21. En 2012, le Secrétariat de l'ECRI a recensé 263 articles parus dans les médias et sur l'internet à propos de l'ECRI et des résultats de ses travaux. Il a préparé des revues de presse rassemblant ces articles ainsi que des comptes rendus des 11 entretiens accordés par des représentants de l'ECRI.

4. Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

22. Les organes nationaux spécialisés sont des partenaires stratégiques pour l'ECRI. Ils ont tenu, les 31 mai et 1^{er} juin à Strasbourg, un séminaire sur les tendances récentes et les défis, en particulier les initiatives récemment prises par un certain nombre de pays pour fusionner les organes de promotion de l'égalité et les institutions de protection des droits de l'homme ou élargir le mandat des premiers aux droits de l'homme en général. Les participants au séminaire représentaient la quasi-totalité des organes nationaux spécialisés des Etats membres ainsi que les médiateurs nationaux et un certain nombre d'organisations internationales.

5. Autres activités

23. Lors de sa 59^e session plénière tenue du 4 au 7 décembre, l'ECRI a procédé à l'élection du président, de deux vice-présidents et d'un membre du Bureau. M^{me} Eva Smith Asmussen (membre au titre du Danemark) a été élue Présidente pour un an ; M^{me} Barbara John (membre au titre de l'Allemagne) a été élue première Vice-Présidente pour un an et M. François Sant'Angelo (membre au titre de la Belgique) a été élu second Vice-Président pour la même durée. M. Miroslaw Wyrzykowski (membre au titre de la Pologne) a été élu membre du Bureau pour deux ans. Ils ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2013.

Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales

Conseil de l'Europe

1. L'ECRI est tenue régulièrement informée des travaux des autres instances du Conseil de l'Europe traitant de questions ayant un lien avec le racisme et l'intolérance. Son Secrétariat a communiqué des informations sur ses activités à ces instances.

2. La réforme organisationnelle en cours au Conseil de l'Europe a donné lieu à la création d'un Service des politiques et des normes anti-discrimination rassemblant les Secrétariats de l'ECRI, de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. L'ECRI a participé, le 15 octobre à Strasbourg, à l'événement de lancement du troisième commentaire thématique du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales sur les droits linguistiques des personnes appartenant à une minorité nationale. Soucieux de renforcer la coopération entre le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et l'ECRI, les Bureaux des deux organes ont pris part à une réunion commune, le 19 novembre à Paris, pour discuter des méthodes de travail, développer de plus amples synergies entre leurs mécanismes de monitoring et renforcer les effets de leurs activités respectives. Le premier Vice-Président de l'ECRI a aussi participé à la réunion des présidents des mécanismes de monitoring organisée le 3 décembre à Strasbourg.

3. L'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) sont représentés aux réunions plénières de l'ECRI et contribuent à ses travaux. De façon similaire, l'ECRI contribue aux travaux et aux manifestations de ces organes. A titre d'exemples, on peut citer deux auditions de commissions de l'APCE sur la discrimination raciale et les tests d'intégration pour les migrants,

les 20 mars et 27 juin respectivement. L'ECRI a eu un échange de vues, en juin, avec le Commissaire aux droits de l'homme dont le Bureau a contribué à son séminaire avec les organes nationaux spécialisés tenu les 31 mai et 1^{er} juin à Strasbourg.

4. L'ECRI a contribué à un séminaire sur la dimension religieuse du dialogue interculturel organisé le 9 septembre en Albanie dans le cadre de la présidence albanaise du Comité des Ministres.

5. Le président de l'ECRI a participé et contribué à une conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale organisée les 11 et 12 octobre à Istanbul. Il a aussi contribué à une conférence du Conseil de l'Europe sur le discours de haine sur l'internet tenue les 27 et 28 novembre à Budapest.

Organisation des Nations Unies

Examen périodique universel

6. En 2012, l'ECRI a contribué aux 15^e, 16^e et 17^e examens périodiques universels par ses rapports sur les pays.

Conventions des Nations Unies

7. Les rapports de l'ECRI font régulièrement référence à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à d'autres traités des Nations Unies, comme la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, appelant à leur ratification ou renforçant les conclusions de leurs organes de suivi. L'ECRI encourage aussi les Etats qui ne l'ont pas encore fait à faire, conformément à l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, une déclaration permettant à des personnes ou à des groupes de personnes de soumettre des pétitions au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD).

8. En août, l'ECRI a contribué au débat thématique sur le discours de haine organisé par le CERD. Ce débat a été l'occasion d'étudier conjointement un thème d'intérêt commun.

9. Un membre du CERD a présenté les observations finales du Comité sur l'Albanie lors de la table ronde nationale organisée par l'ECRI en octobre à Tirana. La présentation conjointe des résultats du suivi du CERD et de l'ECRI faite à cette occasion a permis de mettre en évidence des problématiques communes.

Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)

10. L'ECRI est régulièrement invitée à participer à diverses réunions organisées par le HCDH et à soumettre des contributions en fonction de ses travaux de monitoring et de ses travaux thématiques. De façon similaire, le Secrétariat du HCDH est régulièrement invité aux manifestations organisées par l'ECRI. Par exemple, le chef de la Section anti-discrimination du HCDH a pris part, en mai à Strasbourg, au séminaire de l'ECRI avec les organes nationaux spécialisés.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

11. L'ECRI travaille en étroite collaboration avec le HCR, en particulier grâce à la représentation de ce dernier auprès des institutions européennes à Strasbourg. Elle reçoit régulièrement des contributions du HCR concernant ses visites dans les pays, des tables rondes et diverses questions juridiques.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

12. L'ECRI et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) continuent de s'inviter à participer à leurs conférences et réunions respectives. Le BIDDH/OSCE est systématiquement invité et participe aux tables rondes nationales de l'ECRI, telles que celle qui a eu lieu le 2 octobre à Tirana.

13. Le BIDDH et l'ECRI continuent d'attacher une importance particulière à la lutte contre les infractions motivées par la haine, sujet d'intérêt commun en vue également du cinquième cycle de monitoring à venir de l'ECRI qui portera notamment sur le discours de haine et la violence raciste. Les deux organes coopèrent et profitent de leurs expertise et initiatives dans ce domaine, dont les rapports pays par pays et les recommandations de politique générale de l'ECRI et les compilations de données dans les rapports annuels intitulés « *Hate Crimes in the OSCE Region – Incidents and Responses* » (Infractions motivées par la haine dans la Région de l'OSCE – incidents et réactions). Le premier Vice-Président de l'ECRI a pris part, le 14 février à Varsovie, à une réunion d'experts sur l'élaboration du guide pour la collecte de données sur les infractions motivées par la haine.

Union européenne

Commission européenne

14. La Direction égalité de la Direction générale justice de la Commission européenne et le Secrétariat de l'ECRI se tiennent mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux et échangent des informations sur des sujets d'intérêt commun. Cette direction a coordonné les diverses observations de la Commission européenne sur le projet de texte de RPG n° 14 de l'ECRI sur la discrimination dans le monde du travail. L'ECRI a contribué à deux séminaires sur la liberté de religion organisés à Strasbourg et à Bruxelles dans le cadre du projet RELIGARE, financé par la Commission européenne.

Agence des droits fondamentaux (FRA)

15. La coopération entre l'ECRI et la FRA s'est poursuivie en 2012. Dans ses rapports, l'ECRI renvoie régulièrement aux travaux de la FRA. La coopération a aussi pris la forme d'échange d'informations et de participation à des manifestations. Des représentants de la FRA ont en particulier pris part et contribué au séminaire de l'ECRI avec les organes nationaux spécialisés.

Autres

16. En 2012, l'ECRI a encore renforcé ses liens de coopération avec le Réseau européen des organes pour la promotion de l'égalité (EQUINET). Le président et le directeur exécutif d'EQUINET ont participé au séminaire des organes spécialisés. Parallèlement, des membres de l'ECRI ont rencontré des représentants d'EQUINET pour discuter de la coopération future lors d'une réunion organisée le 9 novembre à Bruxelles.

Annexe I⁴

Composition de l'ECRI

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Christian ÅHLUND	Suède	24 mai 2015
Monsieur Levan ALEXIDZE	Géorgie	31 décembre 2012
Madame Elena ANDREEVSKA	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 février 2013
Madame Raluca BESTELIU	Roumanie	31 décembre 2012
Monsieur Abdel Hamid BEYUKI	Espagne	31 décembre 2012
Monsieur Sinisa BJEKOVIC	Monténégro	9 décembre 2013
Monsieur Thomas BUCHEL	Liechtenstein	18 mai 2014
Monsieur Tonio ELLUL	Malte	17 novembre 2014
Monsieur Vitaliano ESPOSITO	Italie	31 décembre 2012
Monsieur Michael FARRELL	Irlande	23 novembre 2016

⁴ Tous les tableaux de cette annexe reflètent la situation au 31 décembre 2012.

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Gilberto FELICI	Saint-Marin	11 juin 2013
Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS	Portugal	31 décembre 2012
Monsieur Ivan GARVALOV	Bulgarie	31 décembre 2012
Monsieur Lauri HANNIKAINEN	Finlande	31 décembre 2012
Monsieur Michael HEAD	Royaume-Uni	31 décembre 2012
Madame Gudrun HOLGERSEN	Norvège	31 décembre 2012
Madame Vasilika HYSI	Albanie	31 décembre 2012
Monsieur Rovshan ISMAYILOV	Azerbaïdjan	31 décembre 2012
Monsieur Dalibor JÍLEK	République tchèque	31 décembre 2012
Madame Barbara JOHN	Allemagne	31 décembre 2012
Monsieur Jenö KALTENBACH	Hongrie	31 décembre 2012
Monsieur Vigen KOCHARYAN	Arménie	31 décembre 2012
Monsieur Baldur KRISTJÁNSSON	Islande	31 décembre 2012

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Madame Kristine KRUMA	Lettonie	12 juin 2017
Monsieur Gün KUT	Turquie	31 décembre 2012
Monsieur Jean-Paul LEHNERS	Luxembourg	8 février 2016
Monsieur Marc LEYENBERGER	France	21 avril 2014
Monsieur Petro MARTINENKO	Ukraine	30 juin 2014
Monsieur Arvydas Virgilijus MATULIONIS	Lituanie	31 décembre 2012
Monsieur Mart NUTT	Estonie	31 décembre 2012
Monsieur Dejan PALIĆ	Croatie	30 juin 2014
Monsieur Andreas PASCHALIDES	Chypre	31 décembre 2012
Monsieur Stelios E. PERRAKIS	Grèce	31 décembre 2012
Monsieur Tibor PICHLER	Slovaquie	31 décembre 2012
Madame Alenka PUHAR	Slovénie	31 décembre 2012
Madame Vesna RAKIC-VODINELIC	Serbie	6 novembre 2017

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES	Andorre	26 septembre 2016
Monsieur Jean-Charles SACOTTE	Monaco	6 décembre 2015
Monsieur François SANT'ANGELO	Belgique	31 décembre 2012
Monsieur Gerald SCHÖPFER	Autriche	27 février 2015
Madame Eva SMITH ASMUSSEN	Danemark	31 décembre 2012
Madame Winnie SORGDRAGER	Pays-Bas	31 décembre 2012
Monsieur Felix STANEVSKIY	Fédération de Russie	31 décembre 2012
Monsieur Daniel THÜRER	Suisse	31 décembre 2013
Monsieur Victor VOLCINSCHI	Moldova	15 septembre 2013
Monsieur Mirosław WYRZYKOWSKI	Pologne	2 mai 2017
Siège vacant	Bosnie-Herzégovine	

Suppléants aux membres de l'ECRI

Nom	Suppléant au titre de	Date d'expiration du mandat
Monsieur Pedro AGUILERA CORTES	l'Espagne	1er janvier 2013
Madame Doris ANGST	la Suisse	31 décembre 2013
Madame Cecilia CARDOGNA	Saint-Marin	11 juin 2013
Monsieur Patrick CHARLIER	la Belgique	1er janvier 2013
Monsieur Régis DE GOUTTES	la France	21 avril 2014
Monsieur Saša GAJIN	la Serbie	6 novembre 2012
Madame Carolina HADJIATHANSIOU	Chypre	1er janvier 2013
Madame Ketevan KHUTSISHVILI	Géorgie	1er janvier 2013
Monsieur Paul Aarre LAPPALAINEN	Suède	24 mai 2015
Monsieur Šarūnas LIEKIS	la Lituanie	1er janvier 2013
Monsieur Alexis MARQUET	Monaco	6 décembre 2015
Monsieur Antonio MURA	l'Italie	1er janvier 2013
Madame Merja PENTIKÄINEN	la Finlande	1er janvier 2013

Observateurs de l'ECRI

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Monsieur Boriss CILEVICS

Madame Kerstin LUNDGREN

Monsieur André SCHNEIDER

Saint-Siège

Monsieur Jean-Pierre MACHELON

Commission européenne

Madame Pia LINDHOLM

Bureau de l'ECRI

Monsieur Jenö KALTENBACH
Président
membre au titre de la Hongrie

Monsieur François SANT'ANGELO
Vice-Président
membre au titre de la Belgique

Monsieur Christian ÅHLUND
Vice-Président
membre au titre de la Suède

Monsieur Lauri HANNIKAINEN
Membre du Bureau
membre au titre de la Finlande

Madame Barbara JOHN
Membre du Bureau
membre au titre de l'Allemagne

Monsieur Marc LEYENBERGER
Membre du Bureau
membre au titre de la France

Monsieur Jean-Charles SACOTTE
Membre du Bureau
membre au titre de Monaco

Annexe II⁵

Secrétariat de l'ECRI

Monsieur Stephanos STAVROS, Secrétaire exécutif de l'ECRI

Tel: +33 (0) 3 88 41 30 62

Monsieur Stefano VALENTI, Responsable des relations extérieures

Tel: +33 (0) 3 90 21 43 28

Madame Camilla TESSENYI, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 88 41 30 29

Madame Francesca MONTAGNA, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 88 41 33 25

Monsieur Wolfram BECHTEL, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 90 21 58 44

Madame Göksen ACAR, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 90 21 58 45

Madame Paula ECK-WALTERS, Documentaliste

Tel: +33 (0) 3 88 41 33 99

Madame Sylvia LEHMANN, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 29 64

Madame Irida VARFI-BOEHRER, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 31 57

Madame Jolanta DELCOURT, Assistante

Tel: +33 (0) 3 90 21 58 49

Madame Grazia Alessandra SIINO, Adjointe au responsable des relations extérieures

Tel: +33 (0) 3 90 21 56 27

⁵ Cette annexe reflète la situation au 31 décembre 2012.

Adresse du Secrétariat

Direction générale II - Démocratie

Direction des Droits de l'Homme et de l'Anti-discrimination

Conseil de l'Europe

67075 STRASBOURG CEDEX

France

Courriel Secrétariat : ecri@coe.int

Fax Secrétariat : 33 (0) 3 88 41 39 87

Annexe III

Réunions tenues par l'ECRI en 2012

Sessions plénières

- 21-23 mars 2012
- 19-22 juin 2012
- 4-7 décembre 2012

Réunions du groupe de travail sur les relations avec la société civile

- 20 mars 2012
- 18 juin 2012
- 7 septembre 2012
- 3 décembre 2012

Réunions du groupe de travail sur les méthodologies de travail

- 24 mai 2012
- 6 septembre 2012

Table-ronde nationale

- Albanie: 2 octobre 2012

Séminaire avec des organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : « Organes spécialisés dans la lutte contre la discrimination : tendances récentes et défis »

- 31 mai – 1 juin 2012

Réunions du Bureau

- 20 mars 2012
- 18 juin 2012
- 3 décembre 2012

Réunions du groupe de travail sur la discrimination raciale dans l'emploi

- 27 janvier 2012
- 20 mars 2012
- 7 juin 2012

Réunions des groupes de travail CBC

Visites de contact :

- CBC 2: 18 juin 2012
- CBC 3: 26 janvier 2012
- CBC 4: 18 juin 2012
- CBC 6: 27 février 2012
- CBC 7: 18 juin 2012
- CBCadhoc2: 13 juillet 2012

Amendements :

- CBC 1: 21 mars 2012
- CBC 1: 19 juin 2012
- CBC 3: 4 décembre 2012
- CBC 4: 5 décembre 2012
- CBC 5: 21 mars 2012
- CBC 5: 4 décembre 2012
- CBC 6: 5 décembre 2012
- CBC 8: 20 juin 2012
- CBC 9: 19 juin 2012

Suivi intermédiaire :

- CBC 1: 20 juin 2012
- CBC 2: 4 décembre 2012
- CBC 3: 5 décembre 2012
- CBC 4: 4 décembre 2012
- CBC 5: 19 juin 2012
- CBC 6: 20 juin 2012
- CBC 7: 20 juin 2012
- CBC 8: 6 décembre 2012

Visites de contact

- Finlande : 27 février-2 mars 2012
- Irlande : 27 février -2 mars 2012
- Liechtenstein : 13-15 février 2012
- Malte : 24-27 avril 2012
- Moldova : 11-15 novembre 2012
- Pays-Bas : 24-28 septembre 2012
- Portugal : 24-28 septembre 2012
- Fédération de Russie : 20-27 avril 2012
- Saint-Marin : 5-8 mars 2012

Annexe IV

Liste des publications⁶

- Recommandation de politique générale n° 1 de l'ECRI: La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 4 octobre 1996)
- Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI: Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, 13 juin 1997)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 4 de l'ECRI : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI: La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans (Strasbourg, 27 avril 2000)
- Recommandation de politique générale n° 6 de l'ECRI: La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet (Strasbourg, 15 décembre 2000)
- Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI : la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale (Strasbourg, 13 décembre 2002)

⁶. Les publications qui sont périmées ne figurent plus sur cette liste.

- Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme (Strasbourg, 9 septembre 2004)
- Recommandation de politique générale n°10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire (Strasbourg, 21 mars 2007)
- Recommandation de politique générale n°11 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (Strasbourg, 4 octobre 2007)
- Recommandation de politique générale n°12 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport (Strasbourg, 19 mars 2009)
- Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI : La lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms (Strasbourg, 19 septembre 2011)
- Recommandation de politique générale n°14 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail (Strasbourg, 25 septembre 2011)
- Approche pays par pays de l'ECRI:

→ Premier cycle :

- Volume I (Strasbourg, septembre 1997)
- Volume II (Strasbourg, mars 1998)
- Volume III (Strasbourg, 15 juin 1998)
- Volume IV (Strasbourg, 26 janvier 1999)
- Volume V (Strasbourg, 13 mars 1999)
- Volume VI (Strasbourg, 24 mai 1999)
- Volume VII (Strasbourg, 9 novembre 1999)

→ Deuxième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Andorre (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Arménie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Autriche (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Belgique (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Bulgarie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Croatie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Chypre (Strasbourg, 3 avril 2001)
- République Tchèque (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Danemark (Strasbourg, 3 mars 2001)
- Estonie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Finlande (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- France (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Géorgie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Allemagne (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Grèce (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Hongrie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Islande (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Irlande (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Italie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Lettonie (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Liechtenstein (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Lituanie (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Luxembourg (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Malte (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Moldova (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Pays-Bas (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Norvège (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Pologne (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Portugal (Strasbourg, 4 novembre 2002)
- Roumanie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Saint-Marin (Strasbourg, 4 novembre 2003)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Slovénie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Espagne (Strasbourg, 8 juillet 2003)

- Suède (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Suisse (Strasbourg, 21 mars 2000)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Turquie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Ukraine (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Compilation des rapports du deuxième cycle (Strasbourg, février 2004)

→ Troisième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Andorre (Strasbourg, 12 février 2008)
- Arménie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Autriche (Strasbourg, 15 février 2005)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Belgique (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 15 février 2005)
- Bulgarie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Croatie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Chypre (Strasbourg, 16 mai 2006)
- République Tchèque (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Estonie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Finlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- France (Strasbourg, 15 février 2005)
- Géorgie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Allemagne (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Grèce (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Hongrie (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Islande (Strasbourg, 13 février 2007)
- Irlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Italie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Lettonie (Strasbourg, 12 février 2008)
- Liechtenstein (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Lituanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Luxembourg (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Malte (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Moldova (Strasbourg, 29 avril 2008)

- Monaco (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Pays-Bas (Strasbourg, 12 février 2008)
- Norvège (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Pologne (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Portugal (Strasbourg, 13 février 2007)
- Roumanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Saint-Marin (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Serbie (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Slovénie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Espagne (Strasbourg, 21 février 2006)
- Suède (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Suisse (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
(Strasbourg, 15 février 2005)
- Turquie (Strasbourg, 15 février 2005)
- Ukraine (Strasbourg, 12 février 2008)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 14 juin 2005)

→ Quatrième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Andorre (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Arménie (Strasbourg, 9 février 2011)
- Autriche (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 31 mai 2011)
- Belgique (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 8 février 2011)
- Bulgarie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Croatie (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Chypre (Strasbourg, 31 mai 2011)
- République tchèque (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Danemark (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Estonie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- France (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Géorgie (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Allemagne (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Grèce (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Hongrie (Strasbourg, 24 février 2009)

- Islande (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Italie (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Lettonie (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Lituanie (Strasbourg, 13 septembre 2011)
 - Luxembourg (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Monaco (Strasbourg, 8 février 2011)
 - Monténégro (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Norvège (Strasbourg, 24 février 2009)
 - Pologne (Strasbourg, 15 juin 2010)
 - Serbie (Strasbourg, 31 mai 2011)
 - Slovaquie (Strasbourg, 26 mai 2009)
 - Espagne (Strasbourg, 8 février 2011)
 - Suède (Strasbourg, 25 septembre 2012)
 - Suisse (Strasbourg, 15 septembre 2009)
 - « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
(Strasbourg, 15 juin 2010)
 - Turquie (Strasbourg, 8 février 2011)
 - Ukraine (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Royaume-Uni (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Actes du Séminaire « Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression » - 16-17 novembre 2006 (Strasbourg, juillet 2007)
 - Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, par Patrick Simon, Institut National d'Etudes Démographiques (Strasbourg, novembre 2007)

